

## Refus de délivrance de licence malgré validation de L3

Par **Robkins**, le **05/05/2015** à **21:43**

Bonjour,

Je suis actuellement élève d'une double maîtrise en droits français et espagnol, qui m'a conduit à faire deux ans de droit en Espagne, puis un en France, dans le cas d'un partenariat entre les deux universités. J'étais donc inscrit administrativement dans les deux universités.

L'administration de mon cursus à Paris 1 affirme que le cursus ne délivre pas de diplôme intermédiaire : c'est-à-dire qu'ils ne délivrent pas d'autre diplôme que la maîtrise, et refusent de délivrer une licence à la fin de la troisième année.

Or, je suis titulaire d'un relevé de notes de L3, sur lequel il est bien mentionné que je suis "admis", et je dispose par ailleurs de mes 180 crédits ECTS.

Ma question est la suivante : l'Université est-elle dans son droit ? Peut-on me refuser la délivrance d'une licence alors que j'ai validé ma L3 ? Peut-on me forcer à aller jusqu'au M1 pour avoir une maîtrise et donc un diplôme ? Car cela voudrait dire que si j'arrêtais maintenant je n'aurais aucun diplôme... Cela me paraît très contestable. Qu'en pensez-vous ?

Merci par avance pour votre aide !

Par **Robkins**, le **05/05/2015** à **21:45**

Un lien vers le site du diplôme au cas où mes explications ne seraient pas assez claires...  
<https://www.univ-paris1.fr/ufr/ufr07/diplomes-droits-francais-et-etranger/double-diplome-en-droits-francais-et-espagnol/>